



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 97477

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de la Défenseur des enfants consacré à la « précarité et la protection des droits de l'enfant » publié en octobre 2010. L'auteur de ce rapport propose d'affirmer le caractère provisoire de l'accueil des familles en centre d'hébergement d'urgence avant d'accéder à un logement pérenne et recommande notamment de « mettre en place systématiquement un suivi des familles à leur sortie de séjour en CHRS, afin que les personnes soient aidées dans leur installation, leurs travaux d'aménagement, la gestion de leur budget et soient mieux intégrées dans leur nouveau cadre de vie ». Il souhaite donc qu'il lui indique quels moyens il entend mettre en oeuvre afin de donner une suite à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97477

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 127

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)